

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 FEVRIER 2025**

N° 2025-19

L'an deux mil VINGT-CINQ, le VINGT-HUIT du mois de FEVRIER, à DIX-HUIT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Sainte-Marguerite-Sur-Mer en séance publique, sous la présidence de Madame Véronique DEPREUX, Maire.

Date de Convocation :

21/02/2025

Etaient présents :

Mesdames Véronique DEPREUX, Christine MOUQUET, Brigitte GAUTHIER-DARCET Messieurs Francis LEGROUT, Jean-François DEROIDE, Daniel GUEROUT, David PETITON

Date d’Affichage :

24/02/2025

Nbre de Conseillers :

En Exercice : 11

Présents : 7

Votants : 11

Absents excusés :

Monsieur Christophe TIRARD, Monsieur Philippe HERITIER, Monsieur Philippe BOSQUET, Madame Catherine CORNILLOT

Pouvoirs :

*Monsieur Christophe TIRARD à Monsieur Francis LEGROUT
Monsieur Philippe HERITIER à Monsieur Jean-François DEROIDE
Monsieur Philippe BOSQUET à Madame Brigitte GAUTHIER-DARCET
Madame Catherine CORNILLOT à Madame Véronique DEPREUX*

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François DEROIDE

OBJET : VALIDATION DES DEVIS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS - AIRE DE JEUX

Au cours d'une consultation citoyenne, les administrés ont fait des propositions d'aménagement pour l'espace de jeux de l'Aire du Verger. Après avoir mené des consultations auprès d'entreprises, trois devis sont présentés à l'assemblée délibérante :

- Module de jeux et mobilier urbain : entreprise Comat & Valco pour un montant de 7 737,00 euros HT*
- Bloc sanitaire / Maçonnerie : entreprise Maçonnerie Carpentier pour un montant de 8 272,71 euros HT*
- Bloc sanitaire / Plomberie : entreprise Xavier Mendes pour un montant de 2 520,09 euros HT*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité les trois devis, autorisent Madame le Maire à effectuer toutes les démarches visant à obtenir des subventions et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le registre dûment signé

Véronique DEPREUX

Maire

